



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

personnel

Question écrite n° 5080

### Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation des personnels hospitaliers dans les hôpitaux publics. En effet, ces derniers s'inquiètent de la non-parution à ce jour du décret régissant les rémunérations des astreintes dans la fonction publique. D'autre part, avec la mise en place des 35 heures, les gardes ne sont plus possibles. Aussi, les personnels soignants (IBODE et IADE) souhaiteraient savoir si des gardes sur place pour le bloc opératoire sont envisagées. Enfin, les infirmiers anesthésistes s'inquiètent du devenir de leur statut, car ils doivent passer en cadre A en priorité cette année. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement en ce domaine.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Voisin](#)

**Circonscription :** Ain (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5080

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 octobre 2002, page 3694